

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/05/2017

Dossier complet le :

31/05/2017

N° d'enregistrement :

2017-2697

1. Intitulé du projet

Parc d'Activités Economiques "Chantemerle"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes Vie et Boulogne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Didier MANDELLI, Président de la Communauté de Communes Vie et
Boulogne

RCS / SIRET

248150050600105

Forme juridique

Communauté de Communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagements, y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de ZAC.	Projet soumis à la procédure de "cas par cas" Opération d'aménagement couvrant un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Afin de pouvoir répondre à de nouvelles demandes d'implantation d'entreprises, la Communauté de Communes Vie et Boulogne a décidé d'engager la création d'une nouvelle zone d'activités, sur le secteur de "Chantemerle", sur une surface d'environ 9,8 ha.

Cette zone d'activités se compose de 2 ilots destinés à l'accueil d'activités de type industriel, artisanal, commercial et de bureau.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet de parc d'activités a pour objectif de répondre à une demande de plus en plus importantes d'implantations d'entreprises sur le territoire de la Communauté de Communes Vie et Boulogne. Ce secteur, situé en bordure de la RD937 (axe Montaigu / La Roche-sur-Yon) bénéficie d'une situation géographique très favorable en terme d'accès et de visibilité pour les entreprises. La création de ce parc d'activités permettra également à la commune de Bellevigny d'accueillir de nouvelles activités.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit la création d'un giratoire en sortie de la 2x2 voies Montaigu / La Roche-sur-Yon. Ce giratoire a pour objectif de sécuriser l'entrée de la zone d'activités et a fait l'objet d'un accord des services des routes du département. Dans un second temps, une voirie d'insertion sera créée à partir de ce même rond-point, vers la 2x2 voies, afin de disposer d'une desserte complète du site.

Cette voirie a pour but de desservir directement les 2 îlots, sans voirie secondaire, et permettra de répondre au trafic engendré par le projet. Une plateforme de retournement à l'extrémité de cette voie sera créée, puisqu'il n'y a pas de bouclage de prévu afin de préserver la zone humide au nord.

Un bassin de gestion des eaux pluviales sera créé au nord du projet.

2 îlots d'accueil d'entreprises sont créés, mais sans que leur destination soit précisément connue.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet de parc d'activités a pour objectif de répondre à une demande de plus en plus importantes d'implantations d'entreprises sur le territoire de la Communauté de Communes Vie et Boulogne. Ce secteur, situé en bordure de la RD937 (axe Montaigu / La Roche-sur-Yon) bénéficie d'une situation géographique très favorable en terme d'accès et de visibilité pour les entreprises. La création de ce parc d'activités permettra également à la commune de Bellevigny d'accueillir de nouvelles activités.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit la création d'un giratoire en sortie de la 2x2 voies Montaigu / La Roche-sur-Yon. Ce giratoire a pour objectif de sécuriser l'entrée de la zone d'activités et a fait l'objet d'un accord des services des routes du département. Dans un second temps, une voirie d'insertion sera créée à partir de ce même rond-point, vers la 2x2 voies, afin de disposer d'une desserte complète du site.

Cette voirie a pour but de desservir directement les 2 îlots, sans voirie secondaire, et permettra de répondre au trafic engendré par le projet. Une plateforme de retournement à l'extrémité de cette voie sera créée, puisqu'il n'y a pas de bouclage de prévu afin de préserver la zone humide au nord.

Un bassin de gestion des eaux pluviales sera créé au nord du projet.

2 îlots d'accueil d'entreprises sont créés, mais sans que leur destination soit précisément connue.

Le giratoire se positionne au sud, sur la RD6 (Belleville-sur-Vie / Saint-Denis-La-Chevasse), et dispose d'un rayon extérieur de 25 m et une superficie de travaux supplémentaire de 2 200 m².

La voie d'insertion s'inscrit dans le périmètre du projet et permet une liaison entre le nouveau rond-point et la 2x2 voies.
Cf Annexe complémentaire : "Plan de voiries et espaces verts"

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

Dossier d'incidences au titre de la Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface d'assiette totale (périmètre + giratoire)	99 500 m ²
Espaces cessibles (îlots A + B)	74 838 m ²
Espaces communs	
- Voiries	5 500 m ²
- Espaces verts	17 700 m ²
- Bassin de rétention	1 500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

"Chantemerle"
85 170 BELLEVIGNY

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 25 ' 27 " 0 Lat. 46 ° 47 ' 31 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

Dossier d'incidences au titre de la Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface d'assiette	98 590 m ²
Espaces cessibles (îlots A + B)	74 838 m ²
Espaces communs	
- Voiries	4 500 m ²
- Espaces verts	15 500 m ²
- Bassin de rétention	1 500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

"Chantemerle"
85 170 BELLEVIGNY

Coordonnées géographiques¹

Long. 1°25'27"0 Lat. 46°47'31"1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 2,1 km au sud : il s'agit de la ZNIEFF de type II "Zone de bois et bocage à l'est de la Roche-sur-Yon."
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic des zones humides a été réalisé sur le site conformément à l'arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009. Ce diagnostic a mis en évidence la présence de 7 100 m ² de zones humides en culture, réparties en deux espaces : une première zone humide de 4 000 m ² à l'extrémité nord et une deuxième d'une surface de 3 100 m ² sur la partie sud. Voir cartographie "Etat initial du site d'étude".
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et Zone de Protection Spéciale (ZPS) " Marais Poitevin " (FR5200659 et FR5410100). Ils se situent à environ 30 km au sud.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bellevigny est concernée par le site classé et inscrit "L'ALLEE DE CHENES DU DEFFEND", qui se situe à environ 3,7 km au sud.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de terrassements seront réalisés de manière à équilibrer les déblais/remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de terrassements seront réalisés de manière à équilibrer les déblais/remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude, intégralement sous couvert de culture, présente un intérêt écologique limité, liée uniquement aux zone humides et à la trame bocagère. Le projet a été conçu de manière à limiter les impacts sur le milieu naturel en préservant : - la majorité des haies - 5 450 m ² de zones humides : le projet entraîne la destruction de 1 270 m ² de zones humides par la voirie au sud. Les zones humides impactées ne disposent que d'une fonction de rétention des eaux pluviales. La zone humide préservée au nord sera revalorisée de manière à augmenter ses fonctionnalités.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation de terres agricoles. La parcelle est déjà sous maîtrise foncière puisque la Communauté de Communes est propriétaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements engendrés correspondent uniquement à ceux liés à la fréquentation du parc d'activités. Toutefois, le projet se trouve en lien avec des infrastructures linéaires existantes (RD937, RD6) ce qui ne nécessite pas la création de voie structurante.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet sera source de bruits liés à la circulation routière des poids lourds et engins de chantiers, aux manoeuvres de ces engins, aux opérations de mise en oeuvre des matériaux pour la chaussée. En phase d'exploitation, le bruit engendré sera uniquement liée à la fréquentation du parc d'activités. Le site se situe dans un environnement fortement contraint par la RD937 et d'autres zones d'activités (ZA de la Verdure) émettrices de bruit. Aucune habitation ne se situe en bordure directe du site, puisque les plus proches se situent à environ 250 m au nord ou bien de l'autre côté de la RD937

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet sera source de vibration liée aux opérations de mise en oeuvre des matériaux pour la création des voiries. Toutefois, aucune habitation ne se situe en bordure directe du site, puisque les plus proches se situent à environ 250 m au nord ou bien de l'autre côté de la RD937.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses se limiteront à l'éclairage public le long des voiries.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Sur l'ensemble du projet, les eaux pluviales seront collectées par un réseau, les dirigeant vers le bassin de rétention situé au nord. Le rejet de ce bassin de rétention, avec un débit régulé de 26 L/s, se fera dans le fossé qui s'écoule en limite nord, avant de gagner ensuite le "ruisseau de la Grange", qui s'écoule à moins de 200 m à l'est.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents engendrés par le projet se limitent aux eaux usées. Ces eaux usées seront dirigées par un réseau vers le poste de refoulement situé de l'autre côté de la RD 937, avant d'être envoyées vers la station d'épuration de Belleville-sur-Vie, située à la Mercerie. Cette station d'épuration est apte à prendre en compte la charge en eaux usées engendrée par le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création de ce parc d'Activités s'inscrit sur un secteur classé en zone Aue, et répond donc aux orientations du PLU

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet s'établit sur un site ne présentant pas d'enjeux environnementaux, ce qui constitue en soit une mesure d'évitement ou de réduction d'un tel projet sur l'environnement. Il se situe aussi à l'écart d'habitations.
Le projet évite dans sa conception la majorité des zones humides présentes sur le site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Le Poiré-sur-Vie

le,

09/05/17

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

